



Direction des Opérations

Service de l'Information Aéronautique

DSNA

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL

05 57 92 57 95
Fax : 05 57 92 57 99
RSFTA : LFFAYNYX
sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr

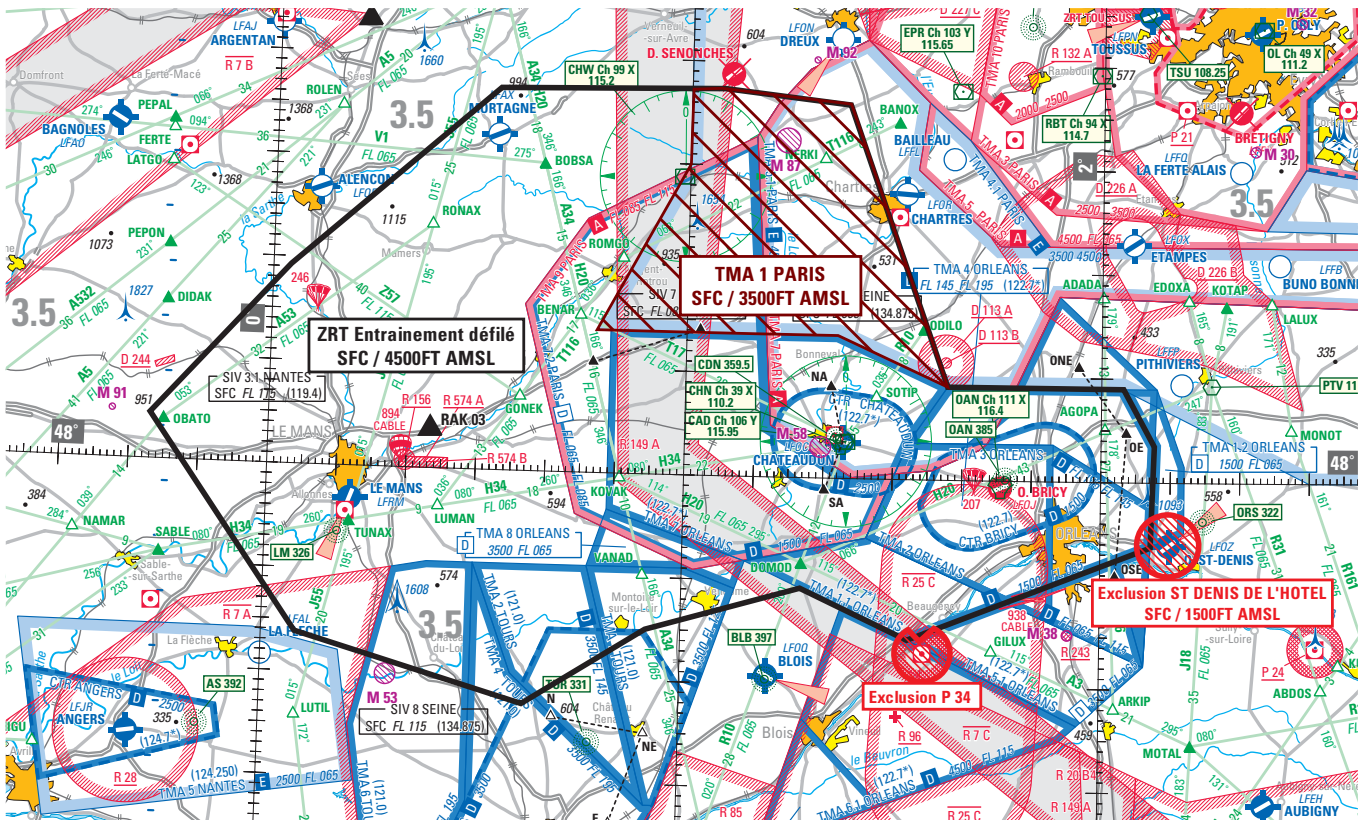
SUP AIP 094/12

Date de publication : 7 JUIN

FIR Paris (LFFF), AD Chateaudun (LFOC), AD Orléans-Bricy (LFOJ), AD LIEU : Orléans St Denis De L'hôtel (LFOZ), AD Le Mans (LFRM), AD Mortagne Au Perche (LFAX)

VALIDITE : Du 26 au 29 juin 2012

OBJET : Création d'une zone réglementée temporaire pour l'entraînement du défilé aérien du 14 juillet



ACTIVITE

Entrainement au Défilé aérien du 14 Juillet 2012 dans la région des aérodromes de Châteaudun et d'Orléans Bricy

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

26 : 0800-1030
Report éventuel :
27, 28, 29 : 0800-1030

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
Châteaudun APP/TWR : 123.200MHz - 125.625MHz
Orléans Bricy APP/TWR : 122.700MHz - 124.800MHz
Tours APP/TWR : 121.000MHz - 118.300MHz
Saint Denis de l'Hôtel INFO : 122.400MHz
Paris ACC/FIC : 118.725MHz - 129.625MHz
Seine INFO : 118.050MHz - 134.875MHz
Nantes INFO : 119.400MHz
Raki INFO : 143.550MHz - 317.500MHz

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG (IFR/VFR) et CAM (I/T/V): contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront se conformer aux instructions de BRICY APP (122.700 MHz) et CHATEAUDUN APP (123.200 MHz) :

- ACFT participant au défilé,
- ACFT en procédure arrivée ou départ de CHATEAUDUN, d'ORLEANS BRICY et ST DENIS DE L'HOTEL (soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'ORLÉANS BRICY (Cf. ORGANISMES A CONTACTER)). Ceux-ci pourront être soumis à des mesures de régulation spécifiques pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols,
- ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

SERVICES RENDUS ET GESTIONNAIRE

Services rendus : pour les aéronefs autorisés à pénétrer dans la ZRT, les services de la CA qui leur sont rendus par Châteaudun APP sont conformes à la classe des espaces auxquels la ZRT se superpose.

Gestionnaire : Châteaudun APP.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

48°36'53"N – 000°32'12"E
 48°37'22"N – 001°04'44"E
 48°36'03"N – 001°23'02"E
 48°09'00"N – 001°37'47"E
 48°09'00"N – 002°03'10"E
 48°03'30"N – 002°07'40"E
 47°53'44"N – 002°07'13"E
 47°44'30"N – 001°32'30"E
 47°49'19"N – 001°17'02"E
 47°45'00"N – 000°55'00"E
 47°37'30"N – 000°37'36"E
 47°43'50"N – 000°04'50"E
 48°04'26"N – 000°17'02"W
 48°19'14"N – 000°02'32"E
 48°36'53"N – 000°32'12"E

à l'exclusion uniquement des parties interférentes :

- de la LF-P34 de SAINT LAURENT DES EAUX, qui conserve son statut habituel,
- d'un volume de 3 nm de rayon centré sur l'ARP d'ORLEANS SAINT DENIS DE L' HOTEL allant de SFC à 1500FT AMSL.

Les points définissant les limites latérales, listés ci-dessus sont utilisés comme points d'entrée dans la ZRT pour les aéronefs en CAG VFR ou CAM V.

Limites verticales :

SFC / 4500FT AMSL sauf sous la TMA 1 de PARIS où le plafond est limité à 3500FT AMSL.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pendant les périodes d'activités

1- Fermeture d'aérodromes

Les aérodromes du MANS (LFRM) et de MORTAGNE AU PERCHE (LFAX) seront fermés à tout trafic.

De même, les aérodromes de CHATEAUDUN (LFOC) et d'ORLEANS BRICY (LFOJ) seront réservés aux seuls aéronefs participants sauf missions prioritaires (sur demande préalable à la Direction des vols).

2- Activités suspendues dans la ZRT

- Activités de parachutage n° 206 CERCOTTES, 207 ORLEANS BRICY, 246 PIACE et 251 CHATEAUDUN,
- Activités d'aéromodélisme n°8899 (NOTTONVILLE) et n°8240 (BA 279 Hippodrome),
- Activités véliplanes sur itinéraires dérogoires et en espace aérien déclassable (TMA 8 et 1.2 d'Orléans) décrites dans les protocoles locaux ou régionaux,
- Toutes les activités d'ULM et de vol libre.

3- Espaces contrôlés, Zones Réglementées interférentes

- LAVAL Entrammes (LFOV) : Procédure RNAV (GNSS) RW32 interdite (interférence avec le volume associé à l'attente de la procédure).
- Aucune activité ne sera programmée dans les zones :
 - LF-R 149 A ORLEANNAIS du RTBA défense,
 - LF-R 574 AUVOURS,
 - LF-R 156 AUVOURS abritant le ballon captif n°894 SYDEREC.

4- Desserte d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel

CAG/IFR : La desserte de l'aérodrome de ST DENIS DE L'HOTEL (LFOZ) est garantie aux aéronefs avec possibilité de régulation de débit.

CAG/VFR : Tous les départs ou arrivées pouvant interférer avec la ZRT sont soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'ORLÉANS BRICY (Cf. ORGANISMES A CONTACTER).

5- Activité hors ZRT

- Activité parachutage n°254 ORLEANS ST DENIS DE L'HOTEL : tout largage supérieur ou égal à 4000FT QNH sera soumis à coordination avec le Chef de Quart de BRICY.
- Forte activité d'aéronefs militaires en rejoin et en sortie de ZRT.

ORGANISMES A CONTACTER

- Avant l'exercice :

Escadron des Services de la Circulation Aérienne 1C.279

Base aérienne 279 LIEUTENANT BEAU

28205 CHATEAUDUN

Commandant ESCA : 02.37.44.82.85 ou PNIA : 811 279 8285

Chef de quart de Châteaudun : 02.37.44.82.90 ou PNIA : 811.279.8290

- Pendant l'exercice :

Approche de CHATEAUDUN (activée pour l'entraînement)

Téléphone : 02.37.44.82.89 ou PNIA : 811 279 8289